AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU NORD-OUEST (Tél. Arras 23-14)
(SEINE-MARITIME, SOMME, PAS-DE-CALAIS, NORD)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux.
C. C. P. : LILLE 57-01-67

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

N° VI - Mars 1961

EDITORIAL : Au début de la nouvelle campagne, nous rappelons à nos lecteurs que le Bulletin Technique de la Station d'Avertissements Agricoles d'Arras se présente maintenant sous la forme suivante.

- Périodiquement, c'est à dire au début de chaque mois paraîtra un bulletin numéroté où figurera un article d'ordre général sous la rubrique "Chronique du mois".
- Chaque fois qu'il sera nécessaire, paraîtront les véritables "Avis de Traitements" qui figureront soit à la suite du bulletin mensuel, soit dans des suppléments au bulletin édités spécialement.

0 0
0

CHRONIQUE DU MOIS - REMARQUES SUR L'EMPLOI DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES -

Les produits antiparasitaires sont presque toujours plus ou moins toxiques et leur emploi exige certaines précautions. Le but de ce propos n'est pas d'épuiser cette question mais d'attirer l'attention des utilisateurs sur les différents aspects du problème. Il convient en premier lieu de lire attentivement les indications fournies par les fabricants, soit au moyen des tracts accompagnant leurs produits, soit sur les emballages.

Il s'agit tout d'abord des conditions pratiques d'utilisation du produit et du respect de mesures élémentaires d'hygiène qui visent à éviter le contact prolongé du produit avec la peau ou son ingestion ou son inhalation. De plus, de strictes mesures de prudence doivent être respectées afin d'éviter les accidents qui peuvent être causés par la présence de ces matières toxiques à la portée des enfants ou de personnes non averties.

Ensuite, ces indications renseignent sur les limites d'emploi des différents produits qui sont fonction de la toxicité et de leur persistance. (Par exemple, l'emploi de l'arséniate de plomb est interdit dans les deux mois précédents la récolte sur les arbres à pépins et il est totalement interdit en pré-verger et en culture maraîchère : l'emploi du métasystémox est interdit en culture maraîchère et son épandage doit cesser sur les autres cultures un mois avant la récolte, etc...) Pour certains produits organiques de synthèse, ces limites ne sont pas toujours définies légalement. Il convient en général d'observer, par prudence, un délai limite d'emploi de quinze jours avant la récolte d'autant plus qu'il est assez rare qu'une telle intervention soit nécessaire si un programme de traitement judicieux a été observé auparavant.

Les fabricants peuvent également vous renseigner sur les mélanges possibles, bien qu'à l'heure actuelle, il soit très difficile d'avoir une opinion valable à ce sujet lorsque le mélange fait intervenir des spécialités de marques différentes.

De plus, les notices insistent sur les risques de phytotoxicité qui varient suivant les végétaux traités et leurs stades végétatifs et suivant les conditions climatiques (par exemple, l'arséniate de plomb risque de provoquer certaines brûlures sur les arbres fruitiers en cas d'humidité forte prolongée, le soufre risque de brûler par des températures très élevées, le cuivre pénètre dans la plante par temps humide et peut ralentir sa végétation, etc...)

.../...

Enfin, la documentation du fabricant donne les caractéristiques du produit et son mode d'action, ce qui permet de l'utiliser dans les meilleures conditions (par exemple, les produits soufrés agissent surtout par vapeur et leur action de contact peut être insuffisante à des températures basses ; les systémiques agissent surtout quand la végétation de la plante est active ; lorsque les températures sont très basses, il faut préférer les insecticides chlorés aux esters phosphoriques; par contre, l'action de choc et le pouvoir pénétrant de ces derniers sont souvent supérieurs, etc...)

Un dernier point important est le respect autant que possible des équilibres naturels. En effet, en dehors des produits antiparasitaires, de nombreux organismes vivants sont des auxiliaires précieux en matière de défense des cultures (coccinelles, oiseaux, etc...). Or, pour limiter le nombre des traitements, l'agriculteur recherche souvent lors d'une intervention, une efficacité multiple, c'est à dire, emploie un produit ou un mélange de produits actifs contre plusieurs ennemis ; mais alors les "nuisibles" et les "utiles" sont tous atteints et l'équilibre naturel est rompu au bénéfice de certaines espèces plus résistantes ou plus prolifiques (acariens, pucerons ...) Il est possible que sur un plan général, les traitements chimiques soient souvent plus néfastes qu'utiles mais hélas, sur le plan particulier de ses cultures, l'agriculteur ne peut se permettre d'attendre que naturellement, l'équilibre soit rétabli entre le ravageur et ses parasites, d'autant plus qu'il existe au départ un déséquilibre constant dû à la concentration des cultures modernes et aux conditions culturales qui créent dans l'agriculture présente un milieu artificiel. Cependant, il convient de ne traiter qu'à bon escient et avec discernement. Une règle un peu générale peut être de réserver les produits polyvalents en début de saison, alors que les ennemis à combattre sont souvent très nombreux et divers et les auxiliaires souvent moins actifs et de préférer ensuite des produits plus sélectifs (par exemple, H. C. H., D. D. T., Parathions, en début de saison et systémiques, acaricides spécifiques ovicides d'été plus tard). Un cas particulier de cet aspect du problème est la désinsectisation du sol où il semble souvent prudent de préférer, si possible, les traitements de semences ou les traitements localisés sur la ligne de semis au traitement généralisé. De même, la législation a prévu le respect des abeilles en interdisant l'épandage sur les végétaux pendant leur floraison de tous les insecticides exceptés ceux à base de toxaphène ou de polychlorocamphanes ou de pyrénones ou de chlorthiepin.

En conclusion, l'agriculteur devra éviter d'employer à la légère les produits antiparasitaires. C'est en les choisissant bien d'après leurs caractéristiques et leur mode d'emploi qu'il obtiendra le maximum de satisfaction tout en préservant la santé de tous les êtres vivants. Ce choix constant, rendu possible par la gamme des produits disponibles évitera ainsi les inconvénients engendrés par l'application systématique et non raisonnée de ces produits (déséquilibres, accoutumances, accidents, etc...)

REMARQUE GENERALE : LA LISTE DE PRODUITS CI-JOINTE EST A CONSERVER SOIGNEUSEMENT CAR ELLE SERVIRA DE REFERENCE POUR TOUS LES TRAITEMENTS CONSEILLES EN 1961.

AVIS DE TRAITEMENTS

CHARANCON DES TIGES DU COLZA : Si besoin est, intervenir immédiatement dans les cultures où la présence du ravageur est constatée (surtout dans les champs situés au voisinage de pièces cultivées en colza l'année dernière.)

TAVELURE DU POIRIER : En raison surtout des risques de contamination par conidies de rameaux, la protection des poiriers doit être assurée de façon continue dans les vergers sensibles dès que les bourgeons ont dépassé le stade C 3.

TOUTES CULTURES : Ne pas oublier, le cas échéant, les traitements de graines ou de sols.

Le Contrôleur : R. DIVOUX — L'Inspecteur : P. COUTURIER

Imprimerie de la Station du Nord-Ouest
Directeur-gérant : L. BOUYX